

# Règlement Jeu Concours

Jeu-concours ZASA ALLAUCH Instagram  
Du 14 MARS 2023 AU 21 MARS MINUIT 2023



## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

ZASA COIFFURE ci-après dénommée « l'organisateur », sous le statut SARL, dont le siège social est situé 3 Boulevard Fernand Durbec – 13013 Marseille, organise du 14 MARS 2023 AU 21 MARS MINUIT 2023 minuit, un jeu gratuit, sans obligation d'achat, intitulé : « Jeu-concours #TotalLookZasa (ci-après dénommé « le jeu-concours »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Twitter, Instagram, Google, Apple ou Microsoft ou quelconque marque.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu-concours gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, domiciliées en France métropolitaine, disposant d'un accès à internet et inscrit sur l'un des réseaux sociaux du concours ainsi que d'une adresse électronique valide, à l'exception du personnel de la Société ZASA Coiffure ainsi que de toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu-concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## ARTICLE 3 – THEME ET CONSIGNES

Voici quelques consignes : - La participation au jeu-concours peut être partagée en « mode public » en stories instagram (avec la mention @zasaconcept). Il sera conseillé d'être abonné(e)s aux comptes instagram pour être informés de l'actualité et des jeux-concours de la Société ZASA Coiffure et pour inviter des « amis/contacts » à participer au jeu

## ARTICLE 4 – GARANTIE

Les participants déclarent être titulaires de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs au résultat du jeu sous forme d'identification du ou de la gagnante sur l'un des réseaux sociaux de

la Société ZASA Coiffure. Ils garantissent la Société ZASA Coiffure contre tout recours, action, éviction ou condamnation relatifs aux droits de propriété intellectuelle.

#### ARTICLE 5 – LOT

Le jeu-concours est doté du lot suivant, attribués au seul gagnant validé (1 gagnant.e instagram)

##### ● LOTS d'une valeur de 125,00 € : Instagram

- Un HAIR.RESORT Texturiseur pour la plage de la marque KEVIN MURPHY
- Un SMOOTH.AGAIN.WASH Shampooing anti-frisotis pour cheveux épais et rêches de la marque KEVIN MURPHY
- Un SMOOTH.AGAIN.RINSE Revitalisant anti-frisotis pour cheveux épais et rêches de la marque KEVIN MURPHY
- Une broche/bijour « Plume »

Le résultat sera affiché, après tirage au sort sur plate-forme internet prévues a cet effet, sur la publication Instagram du jeu-concours cité ci-dessus et en story Instagram du jeu-concours cité ci-dessus. La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

La Société ZASA Coiffure ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant.

Le ou la gagnante s'engage à venir retirer son lot à l'adresse indiquée à l'organisateur par le ou la gagnante, la Société ZASA Coiffure, du jeu concours dans les délais.

En cas de force majeure, la Société ZASA Coiffure se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente. Le Lot gagné sera expédié par colis postal dans un point relais ou à l'adresse indiquée par le gagnant, avec suivi du colis.

Si le lot est retourné, en cas non retrait par le ou la gagnante, la Société ZASA Coiffure se réservera le droit de ne pas le renvoyer (cela impliquant des frais d'envois supplémentaires)

#### ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité et des conditions de participation citées dans l'ARTICLE 3. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

#### ARTICLE 7 – MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le règlement est consultable au siège de la Société ZASA Coiffure et est consultable en ligne sur le site [www.zasa-coiffure.fr](http://www.zasa-coiffure.fr)

La Société ZASA Coiffure ne saurait être tenue pour responsable en cas d'annulation du concours si les circonstances l'imposaient. Pour toutes questions, contacter : [zasaconcept@gmail.com](mailto:zasaconcept@gmail.com)

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.